

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 10 octobre, à 16h 30.

SONT PRÉSENTS.ES : les conseillères, Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat, Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoit Thibeault.

Sous la présidence du maire, Yves Bélanger est aussi présente Karine Paquette, directrice générale adjointe et greffière trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière adjointe, cette dernière déclare la séance ouverte. Il est 16h30.

2023.10.172 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT qu'il est possible de modifier l'ordre du jour puisque tous les membres du conseil sont présents, conformément à l'article 153 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité de tous les membres du conseil

D'AJOUTER les points 2.1 et 9.1 à l'ordre du jour de cette séance extraordinaire.

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, comme suit;

- 2.1 Période de questions
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023
4. Embauche de M. St-Pierre au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim
5. Autorisation d'un nouveau signataire pour les affaires bancaires à la Caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales
6. Ajout d'un responsable des services électroniques à mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec
7. Nomination de M. St-Pierre en tant que responsable de l'accès à l'information
8. Embauche de M. Lanthier au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement
9. Acceptation de l'offre de service de Mme Durand pour offrir un support au service de la comptabilité
- 9.1 Prolongation du mandat de M. Kula à titre de maire suppléant
10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

2023.10.173 **3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023**

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

2023.10.174 **4.EMBAUCHE DE M. ST-PIERRE AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM**

CONSIDÉRANT que la directrice générale est absente pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT les publications de l'offre d'emploi pour pourvoir le poste de directeur.trice général .e et secrétaire-trésorier.ère par intérim et les rencontres avec les candidats potentiels;

CONSIDÉRANT que M. Marc St-Pierre est le candidat qui a été retenu par le comité pour pourvoir au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'EMBAUCHER M. Marc St-Pierre au poste de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de La Macaza.

ET

NOMMER M. Marc St-Pierre directeur général et greffier-trésorier par intérim à compter du 11 octobre 2023.

ADOPTÉE

2023.10.175 **5.AUTORISATION D'UN NOUVEAU SIGNATAIRE POUR LES AFFAIRES BANCAIRES À LA CAISSE DESJARDINS ET AUTRES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES**

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière est absente pour une période indéterminée, le directeur général par intérim peut devoir signer certains chèques ou documents officiels au nom de la Municipalité ;

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat
Et résolu à l'unanimité par les membres présents

D'AUTORISER le directeur général par intérim, M. Marc St-Pierre, à agir comme signataire, au nom de la Municipalité, pour les effets bancaires, à la Caisse Desjardins et autres institutions gouvernementales en l'absence de la directrice générale, le cas échéant.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

2023.10.176 **6.AJOUT D'UN RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES À MON DOSSIER POUR LES ENTREPRISES DE REVENU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Joseph Kula
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Marc St-Pierre, directeur général et greffier-trésorier par intérim, soit autorisé :

- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ; et
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise, de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

ADOPTÉE

2023.10.177 **7.NOMINATION DE M. ST-PIERRE EN TANT QUE RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

CONSIDÉRANT QUE la responsable de l'accès à l'information, Mme Vicki Emard, est absente pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE M. Marc St-Pierre a été nommé directeur général et greffier-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un responsable de l'accès à l'information;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE NOMMER M. Marc St-Pierre responsable de l'accès à l'information à compter du 11 octobre 2023.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

2023.10.178 8.EMBAUCHE DE M. LANTHIER AU POSTE D'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'IL y a un poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à combler;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste a été effectué en respect de l'article 9. 10 de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE M. Lanthier a déjà travaillé pour la municipalité du 19 octobre 2022 au 1 juin 2023 en raison de 1 014.50 heures;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation est de 420 heures dans la présente convention collective;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Richard Lanthier a été retenue;

Il est proposé par le conseiller Raphaël Ciccariello

N'ayant pas l'unanimité, de reconnaître que la période de probation est déjà complétée, les conseillers procèdent aux votes :

POUR : 3

CONTRE : 3

Le maire a utilisé son droit de veto en faveur ;

DE RECONNAITRE que la période de probation est déjà complétée

Et

D'EMBAUCHER M, Richard Lanthier au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement à compter du 10 octobre 2023

ADOPTÉE

2023.10.179 9.ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE MME DURAND POUR OFFRIR UN SUPPORT AU SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT le support que Mme Rodier offre à la direction générale;

CONSIDÉRANT les nombreuses obligations concernant les travaux effectués sur le territoire, les nombreuses mises à jour à effectuer, la préparation du budget;

CONSIDÉRANT le surplus de travail au département de la comptabilité;

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'ACCEPTER l'offre de service de Mme Suzie Durand pour offrir un support au service de la comptabilité au tarif de 0.61\$ du kilomètre pour les frais de déplacement et à un taux horaire de 36\$.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

2023.10. 180

9.1 PROLONGATION DU MANDAT DE M. KULA À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire.sse suppléant.e, lequel/laquelle en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution 2023.04.49, M. Joseph Kula a été nommé maire suppléant pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 10 octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un des conseillers comme maire.sse.s suppléant.e.s à partir du 11 octobre 2023;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité des membres présents

DE PROLONGER le mandat de M. Joseph Kula à titre de maire suppléant pour une période de 6 mois, soit du 11 octobre 2023 au 8 avril 2024.

ADOPTÉE

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023.08.181

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Joëlle Kergoat

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

De lever la séance à 16h38.

ADOPTÉE

LE MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Yves Bélanger

Karine Paquette

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Je soussignée, madame Karine Paquette, greffière-trésorière adjointe pour la présente séance de la Municipalité de La Macaza, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Mme Karine Paquette, greffière-trésorière adjointe

Je soussigné, Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature conformément par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

M. Yves Bélanger, maire